

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE



Le *lundi 4e* jour de mars deux mille vingt-quatre, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 20 h, à la salle publique de l'hôtel de ville sont présents :

Messieurs Richard Desbiens, Gaston Arsenault, David Roy et Jean-Charles Arsenault, conseillers, Madame Molly Bujold, conseillère, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

1. Adoption de l'ordre jour :

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2024.
- 1.2. Poste de directeur général, greffier et trésorier intérimaire – Nomination et autorisation

2. Approbation des procès-verbaux :

- 2.1 Séance ordinaire du 5 février 2024
- 2.2 Séance extraordinaire du 12 février 2024

3. Présentation des comptes :

- 3.1. Approbation des comptes au 29 février 2024.
- 3.2. Dépôt du rapport financier de janvier 2024.
- 3.3. Période de questions.

4. Administration générale :

- 4.1 Desjardins Entreprises – Autorisation de modifier les signataires.
- 4.2 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins – Autorisation.
- 4.3 Membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Nomination

- 4.4 Budget 2024 révisé de l'office d'habitation de la Baie des Chaleurs – Adoption
- 4.5 Production d'un plan projet de lotissement pour la création d'un lot pour la construction de logements abordables par Habitations Bonaventure – Octroi d'un mandat.
- 4.6 Certificat de paiement 19 concernant la rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement.
- 4.7 Location d'un photocopieur – Autorisation
- 4.8 Support en finance – Autorisation
- 4.9 Clic Sécur – Nomination d'un représentant autorisé
- 4.10 Revenu Canada et revenu Québec – Autorisation d'accès

5. Travaux publics :

- 5.1 Achat en commun 2024 via la MRC de Bonaventure - Autorisation.
- 5.2 Achat d'un surpresseur traitement des eaux usées – Autorisation.
- 5.3 Appel d'offres pour la construction d'un garage – Autorisation.
- 5.4 Achat d'une camionnette – Autorisation.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

- 6.1. Reddition de compte auprès de Développement économique Canada pour les modules de jeux du camping – Autorisation de signature.
- 6.2. Ponts payants pour une levée de fonds – Autorisation.
- 6.3. Événement « Cours pour que ça bouge » 2024 - Autorisation du passage aux abords des routes empruntées par le parcours de la course.
- 6.4. Festival 2024 des rameurs de Petit-Rocher – Demande de commandite.
- 6.5. Projet créatif par Bruno Mainville – Demande de financement.
- 6.6. Achat d'un chauffe-eau pour la piscine – Autorisation d'achat.
- 6.7. Gym Action – Renouvellement du partenariat.
- 6.8. Projet d'hébergement des artistes du Théâtre de la Petite Marée – Autorisation d'octroyer une aide financière.
- 6.9. Demande d'aide financière espace Indigo – Autorisation

7. Urbanisme :

7.1 Rapport mensuel sur l'émission des permis.

7.2 Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – Dépôt

7.3 Fin de la période de probation de l'inspectrice en bâtiment – Autorisation d'embauche.

7.4 Avis de motion concernant le Projet de règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés.

7.5 Projet de règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés – Adoption.

8. Sécurité incendie :

8.1 Achat de masques respiratoires – Autorisation de procéder à l'achat.

9. Autres :

9.1. Correspondances.

9.2. Période de questions

9.3. Levée de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2024.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

2024-03-431

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit adopté tel que rédigé.

2024-03-432

1.2 Poste de directeur général, greffier et trésorier intérimaire – Nomination

CONSIDÉRANT la démission du directeur général en juin 2023;

CONSIDÉRANT la fin du mandat du directeur général et trésorier intérimaire;

CONSIDÉRANT la démission de la greffière et directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville, afin d'assurer son bon fonctionnement, de nommer une direction générale intérimaire, en l'attente de l'embauche d'une ressource permanente;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur André Pineault au poste de directeur général, greffier et trésorier intérimaire en l'attente de l'embauche d'une ressource permanente au poste de directeur général, greffier et trésorier.

QUE Monsieur Pineault soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence suite à l'adoption de la présente résolution.

QU'IL soit mandaté à signer tous les actes légaux et effets bancaires, pour et au nom de la Ville.

QU'IL soit autorisé à effectuer toutes les tâches et responsabilités définies par les articles 113, 114 et 114.1 inclusivement de la Loi sur les cités et Villes.

QU'une fois le poste de direction générale, greffier et trésorier comblé, Monsieur Pineault réintègre ses fonctions de directeur des travaux publics.

QUE le maire, monsieur Roch Audet soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Bonaventure, le contrat de travail de Monsieur Pineault à titre de directeur général, greffier et trésorier intérimaire avec les pouvoirs et les responsabilités dévolus par la Loi des Cités et Villes du Québec.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1 Séance ordinaire du 5 février 2024

2024-03-433

Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté tel que rédigé.

2.2 Séance extraordinaire du 12 février 2024

2024-03-434

Il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2024 soit adopté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes :

3.1 Approbation des comptes au 29 février 2024.

2024-03-435

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 29 février 2024, d'une somme de 683 181,71 \$ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme 218 642,72 \$, pour des déboursés totaux de 901 824,43 \$. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, André Pineault, directeur général, greffier et trésorier intérimaire, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

André Pineault, directeur général, greffier et trésorier intérimaire

3.2 Dépôt du rapport financier de janvier 2024.

Le directeur général, greffier et trésorier intérimaire dépose au conseil, pour considération, les états financiers du mois de janvier 2024.

3.3 Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

4. Administration générale :

4.1 Desjardins Entreprises – Autorisation de modifier les signataires.

2024-03-436

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer un changement de signataire auprès de Desjardins Entreprises pour l'application AccèsD affaires;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer l'administrateur principal du compte, madame Amélie Nadeau, par Monsieur André Pineault, directeur général, greffier et trésorier intérimaire;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à procéder aux changements de signataires pour le compte AccèsD affaires et le compte de la Ville de Bonaventure auprès de Desjardins Entreprises.

QUE Madame Nadeau soit retirée comme signataire au compte de la Ville de Bonaventure.

QUE madame Sandra Gallant et madame Nathalie Barriault demeurent administratrices secondaires au service AccèsD affaires.

QUE le directeur général, greffier et trésorier intérimaire, Monsieur André Pineault, ainsi que le maire, monsieur Roch Audet, soient seuls signataires à signer conjointement tous les effets bancaires.

4.2 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins – Autorisation.

2024-03-437

CONSIDÉRANT le départ de Madame Amélie Nadeau et le changement à la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander à carte de crédit Desjardins d'effectuer les changements de titulaires de la carte de crédit de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres personnes qui ont été autorisées par le passé soient définitivement supprimées du compte de carte de crédit Desjardins;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général par intérim, à signer déposer une demande de changement pour la carte de crédit Desjardins de la Ville;

QUE la Ville demande à carte de crédit Desjardins de supprimer définitivement les noms de François Bouchard, Marc Lauzon et Amélie Nadeau des comptes Desjardins de la Ville.

4.3 Membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Nomination

2024-03-438

CONSIDÉRANT que la Ville de Bonaventure est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'accès oblige les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel est chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi;

CONSIDÉRANT qu'un règlement du gouvernement exempte tout ou partie des organismes publics de former ce comité dans la mesure où il y a 50 employés ou plus lors de l'année précédente;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité relève du directeur général et qu'il soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Ville de Bonaventure:

- du responsable de l'accès aux documents et de la gestion documentaire : André Pineault, directeur général, greffier et trésorier par intérim;
- du responsable de la protection des renseignements personnels : Roch Audet, maire;
- du coordonnateur aquatique Benoit Poirier.

QUE ce comité entre en fonction en date de la présente résolution, et ce, pour un mandat se terminant à la fin du mandat du maire.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Ville de Bonaventure dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

4.4 Budget 2024 révisé de l'office d'habitation de la Baie des Chaleurs – Adoption

2024-03-439

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le budget révisé de l'office d'habitation de la Baie des Chaleurs

CONSIDÉRANT QUE la Ville rembourse 10% du déficit de l'office d'habitation

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget 2024 révisé de l'office d'habitation de la Baie des Chaleurs.

4.5 Production d'un plan projet de lotissement pour la création d'un lot pour la construction de logements abordables par Habitations Bonaventure – Octroi d'un mandat.

2024-03-440

CONSIDÉRANT QUE le bail emphytéotique entre la Ville et le Centre de service scolaire René Lévesque (CSSRL) doit être renouvelé bientôt;

CONSIDÉRANT QUE Habitations Bonaventure a un projet de construction de 24 logements abordables sur un terrain qui appartient présentement au CSSRL;

CONSIDÉRANT QUE le CSSRL est prêt à céder à la Ville ce terrain, dans le but que la Ville le cède à son tour à Habitation Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le terrain qui fera l'objet de la transaction doit être un lot distinct;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels seront remboursés à la Ville par Habitations Bonaventure dans le cadre du financement du projet de construction;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à confier le mandat à Axio, arpenteurs-géomètres pour la préparation et le dépôt d'une subdivision cadastrale du lot 6 279 480-1 pour un budget de 2 500\$ avant taxes;

QUE cet achat sera financé à même les activités financières.

4.6 Certificat de paiement 19 concernant la rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement.

2024-03-441

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 19 couvrant le solde du contrat, excluant la retenue, d'une somme de 11 943,88\$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la confirmation de conformité des montants soumis par l'entrepreneur faite par Pierre Bourdages Architecte;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 19 au montant de 11 943,88\$ excluant les taxes applicables à l'entrepreneur Marcel Charest et Fils Inc.

4.7 Location d'un photocopieur – Autorisation

2024-03-442

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur existant à l'hôtel de ville est rendu au bout de sa vie utile;

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Ville a besoin d'un photocopieur efficace et performant;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à signer un contrat de location d'un photocopieur Xerox pour une durée de 66 mois pour un montant de 122,08/mois avant les taxes; plus 0,0065\$/copie noir et 0,056\$/copie couleur.

QUE les montants seront pris à même les activités financières.

4.8 Support en finance – Autorisation

2024-03-443

CONSIDÉRANT QUE l'administration a besoin de support pour l'aider dans la fin de l'année financière et la trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire valider la situation de la dette de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Raymond Chabot, Grant, Thorton;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général accorder un mandat supplémentaire à Raymond Chabot, Grant, Thorton pour offrir un support à la trésorerie et à la préparation de la fin d'année.

QUE le montant maximal est de 12 000\$.

QUE les montants seront pris à même les activités financières.

4.9 Clic Sécur – Nomination d'un représentant autorisé

2024-03-444

CONSIDÉRANT le départ de la greffière et directrice générale adjointe, Madame Amélie Nadeau qui était responsable des services techniques pour Clic SECUR;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le nouveau directeur général, greffier et trésorier intérimaire, Monsieur André Pineault comme le représentant autorisé auprès de Clic Québec;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsénault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur André Pineault, directeur général, greffier et trésorier intérimaire soit nommé à titre de représentant autorisé et responsable des services électroniques pour l'inscription à ClicSÉCUR Entreprises (solution d'authentification gouvernementale) pour bénéficier des services du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) du ministère des Affaires municipales et de l'habitation en remplacement de Madame Amélie Nadeau.

4.10 Revenu Canada et revenu Québec – Autorisation d'accès

2024-03-445

CONSIDÉRANT le départ de la greffière, Madame Amélie Nadeau et du précédent directeur général et trésorier Monsieur Marc Lauzon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le nouveau directeur général, greffier et trésorier intérimaire, Monsieur André Pineault comme le représentant autorisé auprès Revenu Canada et de Revenu Québec;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que Monsieur André Pineault, directeur général, greffier et trésorier intérimaire soit ajouté à la liste des représentants autorisés pour divulguer et recevoir des renseignements confidentiels sur les comptes de la Ville avec Revenu Canada, et ce, que ce soit en ligne, par téléphone, par la poste ou par tout autre moyen de communication.
- que Monsieur André Pineault, directeur général, greffier et trésorier intérimaire soit ajouté à la liste des représentants autorisés pour divulguer et recevoir des renseignements confidentiels sur les comptes de la Ville avec Revenu Québec, et ce, que ce soit en ligne, par téléphone, par la poste ou par tout autre moyen de communication.

5. Travaux publics

5.1 Achat en commun 2024 via la MRC de Bonaventure - Autorisation.

2024-03-446

CONSIDÉRANT QUE la Ville a participé à l'appel d'offres regroupé offert par la MRC concernant l'achat de chlorure de calcium en flocon, l'asphalte froide et l'épandage d'abat poussière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a transmis à la Ville les résultats de ses appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire bénéficier de ces prix;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier intérimaire à procéder à l'achat de :

- 31 250 litres d'abat-poussière, incluant l'épandage, chez Les Aménagement Lamontagne pour un coût de 17 343,75\$;
- 378 sacs d'asphalte froid chez Agri-zone Purdel de Caplan pour un montant de 3 549,42\$;
- 15 sacs de Chlorure de calcium en flocon chez Sel Warwick pour un montant de 534,75\$

QUE ces montants soient puisés à même les activités financières.

5.2 Achat d'un surpresseur traitement des eaux usées – Autorisation.

2024-03-447

CONSIDÉRANT QU'un des trois surpresseurs de l'usine de traitement des eaux usées est endommagé et irréparable à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'avoir un troisième surpresseur fonctionnel à l'usine de traitement des eaux usées pour s'assurer de respecter en tout temps nos obligations;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà prévu dans son budget l'achat de ce surpresseur;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'un surpresseur, pour un montant maximal de 10 000\$,

QUE cet achat sera financé à même la TECQ.

5.3 Appel d'offres pour la construction d'un garage – Autorisation.

2024-03-448

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà dépensé 25 000\$ pour la construction d'un garage devant servir à entreposer la surfaceuse au propane et à abriter les utilisateurs de l'anneau de glace;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut, par elle-même, procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître le coût éventuel de la construction de ce bâtiment;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à demander à des entrepreneurs locaux de déposer une soumission pour la construction finale de ce bâtiment;

QUE le Conseil prendra une décision lors d'une prochaine séance concernant l'octroi d'un contrat, en fonction des soumissions reçues.

5.4 Achat d'une camionnette – Autorisation.

Madame la conseillère Molly Bujold annonce qu'elle s'est retirée de toutes les discussions concernant l'achat de la camionnette puisqu'elle est à l'emploi du marchand.

2024-03-449

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics a besoin d'une camionnette pour remplacer l'une de celles qui ont été mis au rancart dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà prévu dans son budget l'achat de cette camionnette;

CONSIDÉRANT que le concessionnaire GMC offre actuellement un rabais de 9 503\$ sur le prix d'achat d'une camionnette neuve modèle 2023;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arseneault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'une camionnette modèle GMC Sierra 2023 au prix de 58 500\$ avant taxes;

QUE cet achat sera financé à même le fonds de roulement, amorti sur une période de 8 ans.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

6.1 Reddition de compte auprès de Développement économique Canada pour les modules de jeux du camping – Autorisation de signature

2024-03-450

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une aide financière de la part de Développement Économique Canada pour l'achat et l'installation des jeux au camping;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés, à l'exception de quelques défaillances mineures;

CONSIDÉRANT que la Ville doit nommer un signataire pour déposer la reddition de compte;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général par intérim, à signer la reddition de compte pour la demande d'aide financière à Développement économique Canada.

6.2 Ponts payants pour une levée de fonds – Autorisation.

2024-03-451

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de la part du comité de financement du voyage de fin d'année des élèves de 6^e année de l'école François Thibault;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la tenue de 2 ponts payants au coin des rues Bois-Hébert et Louisbourg, les 9 et 30 mars de 11h30 à 14h00;

CONSIDÉRANT QUE cette activité doit être sécuritaire pour les élèves qui y participeront et pour les usagers de la route;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue de ponts payants les

9 et 30 mars 2024, de 11h30 à 14h00 au coin des rues Bois-Hébert et Louisbourg;

QUE le service des travaux publics soit mis à contribution pour assurer le prêt de matériels nécessaires pour assurer la sécurité des élèves et des usagers de la route.

6.3 Évènement « cours pour que ça bouge » 2024 – Autorisation du passage aux abords des routes empruntées par le parcours de la course.

2024-03-452

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de relancer un événement semblable à « Cours pour que ça bouge! » pour 40 jeunes de l'école Antoine-Bernard qui feront une course à relais de Carleton-sur-mer à Gaspé durant le mois de mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette course intitulée « Bouge! Jusqu'au Bout du Monde » a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et le plaisir de bouger dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur, accompagné par l'organisation « Bouge pour que ça bouge », sollicite la permission de la Ville de Bonaventure pour courir sur l'accotement des routes désignées sur le territoire;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville autorise le passage aux abords des routes empruntées sur son territoire par le parcours de la course à l'organisme « Bouge pour que ça bouge » durant le mois de mai 2024, les dates exactes seront confirmées ultérieurement.

QUE le comité organisateur devra s'assurer d'obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

QUE le comité organisateur devra s'assurer que les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

6.4 Festival des rameurs de Petit-Rocher – Demande de commandite

2024-03-453

CONSIDÉRANT QU'une lettre de l'organisation Festival des Rameurs demandant le support de la Ville de Bonaventure pour la tenue du Festival des Rameurs de Petit-Rocher qui se tiendra du 7 au 14 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mise à l'eau des embarcations se fait de la marina de Bonaventure et que les rameuses et rameurs, ainsi que leurs familles, amis et spectateurs se déplacent à Bonaventure la veille;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins de cette foule, l'accès à des toilettes portatives sur place est primordial;

CONSIDÉRANT l'importance de la tenue de tel événement pour maintenir le dynamisme de la ville;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location de deux toilettes portatives et la présence des pompiers volontaires lors du départ des rameurs au quai de la Marina de Bonaventure à l'occasion du Festival des Rameurs 2024.

6.5 Projet récréatif par Bruno Mainville – Demande de financement

2024-03-454

CONSIDÉRANT le projet d'art hors des murs présenté par Bruno Mainville visant à rendre hommage à Françoise Bujold;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet offre des occasions pour les familles et comporte un volet culturel;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une contribution financière de 2 500\$, répartie ainsi :

- 400\$ dans la politique familiale et
- 2 100\$ à puiser dans l'entente culturelle.

6.6 Achat d'un chauffe-eau pour la piscine – Autorisation d'achat

2024-03-455

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement deux chauffe-eaux à la piscine et qu'un seul est en opération;

CONSIDÉRANT QUE le chauffe-eau en opération arrive à sa fin de vie utile et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le coordonnateur piscine à procéder à l'achat d'un chauffe-eau auprès de Plomberie-sur-Mer pour un montant maximal de 7500\$ avant les taxes et incluant les travaux électriques.

QUE ces sommes soient prises à même le surplus non affecté.

6.7 Gym Action – Renouvellement du partenariat

2024-03-456

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente de partenariat avec l'organisme Gym Action;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal de maintenir un partenariat avec Gym action;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la poursuite du partenariat avec l'organisme Gym action et d'autoriser le directeur général à signer au nom de la Ville les documents en lien avec cette entente.

6.8 Projet d'hébergement des artistes du Théâtre de la Petite Marée – Autorisation d'octroyer une aide financière

2024-03-457

CONSIDÉRANT le projet déposé par le Théâtre de la Petite Marée, soit l'achat de 4 tentes du type « prêt à camper » pour l'hébergement des artistes;

CONSIDÉRANT le montage financier proposé et la participation de la Ville dans ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourra louer les tentes durant la période où elles ne seront pas utilisées par le camping;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant de 10 000\$ au Théâtre de la Petite Marée pour l'achat de tente du type « prêt à camper » à condition que tous les autres partenaires identifiés participent également au projet, comme montré dans le montage financier proposé.

QUE ce montant soit puisé à même les activités financières.

6.9 Demande d'aide financière espace Indigo – Autorisation

2024-03-458

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Galerie d'Art – Espace Indigo pour couvrir une partie des frais du vernissage d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire supporter la culture et particulièrement les artistes locaux;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant de 300\$ à la Galerie d'Art Espace Indigo.

QUE ce montant soit puisé à même l'entente de développement culturel.

7. Urbanisme

7.1 Rapport mensuel sur l'émission des permis – Dépôt

La direction de l'urbanisme dépose aux membres du conseil municipal pour considération le rapport mensuel du mois de février 2024.

7.2 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme – Dépôt

La direction de l'urbanisme dépose aux membres du conseil municipal le procès-verbal du 12 février 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

7.3 Fin de la période de probation de l'inspectrice en bâtiment – Autorisation d'embauche

2024-03-459

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste d'inspecteur (trice) en bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation positive faites par le directeur des Travaux publics, responsable du département d'urbanisme par intérim, suite à l'évaluation effectuée en fin de la période de probation;

CONSIDÉRANT le respect du plan d'intégration proposé à l'embauche;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de Madame Nathalie Kahi au poste d'inspectrice en bâtiment;

QUE cette dernière soit positionné au premier échelon de l'échelle salariale;

QUE cette dernière bénéficie de tous les droits et avantages prévus à la convention collective des employés de la ville de Bonaventure 2022-2026.

7.4 Avis de motion concernant le Projet de règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement

2024-03-460

La conseillère Molly Bujold donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Ville de Bonaventure, le règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés de la ville de Bonaventure sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de préciser dans quel cas un promoteur devra céder à la ville une superficie de terrain pour la création de parcs et d'abroger l'article 13 afin de permettre la création de lot enclavé, peu importe l'objet du lotissement.

7.5 Projet de règlement R2024-783 modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés – Adoption

2024-03-461

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 2006-544 est entré en vigueur le 6 septembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de modifier le règlement de lotissement, en apportant des précisions aux cas où la contribution au fonds de parc pourrait être exigée et en abrogeant l'article 13;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 interdit la création de lot enclavé, peu importe l'objet du lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions d'émission des permis 2006-546 prévoit déjà qu'aucun permis de construction ne peut être délivré sur un terrain qui n'est pas adjacent à une rue;

CONSIDÉRANT QUE l'application de l'article 13 du règlement de lotissement cause des préjudices à tous les citoyens désirant se porter acquéreurs d'une partie de terrain, sans avoir comme projet d'y ériger une construction;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) la Ville peut modifier son règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller David Roy, appuyé du conseiller Gaston Arsenault et résolu qu'un règlement soit adopté, décrétant et statuant ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 : Titre

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement modifiant le règlement de lotissement 2006-544 concernant le fond de parc et les lots enclavés ».

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : Plan d'ensemble

Ajouter, après l'article 8, l'article suivant :

8.1 PLAN D'ENSEMBLE

Lorsqu'un propriétaire ou un promoteur envisage de réaliser un lotissement de plus de 10 lots bâtissables, il doit déposer un plan projet de l'ensemble du site. Pour l'application de l'article 9, dans le cas où les lots sont subdivisés par phases, la superficie à utiliser dans le calcul de la superficie à réserver pour la création de parcs ou la somme à verser, au choix du Conseil, est établie sur la superficie de l'ensemble du plan projet.

Article 4 : Fond de parc

Ajouter à l'article 9, dans la première phrase, après le mot « cadastrale » les mots suivants : « lorsque le plan projet montre la création de 10 lots bâtissables ou plus, »,

Article 5 : Lots enclavés

Abroger l'article 13.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

8. Sécurité incendie

8.1 Achat de masques respiratoires

2024-03-462

CONSIDÉRANT QUE les masques respiratoires du service des incendies ont plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT QU'à partir du 31 décembre 2024 il ne sera plus possible de se procurer des pièces de rechange pour ces modèles de masques respiratoires;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que les pompiers soient munis de masques respiratoires conformes et sécuritaires;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur du service des incendies à procéder à l'achat d'appareils respiratoires auprès de Boivin et Gauvin inc., tel que la soumission reçue, pour un montant de 75 000\$ avant taxes.

QUE ce montant sera financé à même un règlement d'emprunt parapluie devant être adopté.

9. Autres :

9.1 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à transmettre.

9.2 Période de questions

Le maire répond aux questions de l'assemblée.

9.3 Levée de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

Il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit levée.

2024-03-463

Roch Audet
Maire

André Pineault
Directeur général, greffier et trésorier
intérimaire

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général, greffier et trésorier intérimaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.